

Communiqué de presse – 3 octobre 2013

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : PLUS GRAND EMPLOYEUR D'EUROPE !

L'Unifab se réjouit des résultats probants, présentés conjointement par le commissaire européen Michel Barnier, et les présidents, de l'office européen des brevets (OEB), Benoît Battistelli, et de l'office pour l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), Antonio Campinos, de l'étude «*contribution aux performances économiques et à l'emploi dans l'union européenne des industries grandes consommatrices de droits de la propriété intellectuelle*»¹. Cette étude permet, pour la première fois, de mesurer l'importance des droits de la propriété intellectuelle (DPI) pour l'économie européenne.

Selon les principaux résultats, **l'activité économique globale de l'Union Européenne, qui représente 4 700 milliards €/an, est générée, à hauteur de 39 %, par des secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle**².

Ces mêmes secteurs fournissent plus d'un tiers (35%) des emplois en Europe et la rémunération moyenne des salariés de ces entreprises dépasse de plus de 40% celle des autres secteurs.

Cette étude révèle également qu'en Europe, les droits de propriété intellectuelle sont encore plus producteurs d'activité économique qu'aux Etats Unis, où une étude semblable avait été réalisée en 2012 par l'Office américaine des brevets et des marques (USPTO) et l'administration économique.

« Pour les entreprises innovantes, la propriété intellectuelle est capitale car elle accroît la compétitivité, tant sur le marché local que sur la place internationale. Ces résultats, obtenus grâce à l'opiniâtre perspicacité de l'OHMI et de l'OEB de quantifier l'impact de ces droits, vont permettre d'étayer les stratégies de propriété intellectuelle sur la base d'éléments concrets. Ils démontrent, que la propriété intellectuelle est, que l'on soit créateur, PME, artiste, entreprises, une richesse et un atout indiscutable » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

Contact presse : 01 56 26 14 07 – www.unifab.com

¹ Plus d'informations http://ec.europa.eu/internal_market/intellectual-property/studies/index_en.htm

² Pour l'étude, les secteurs à haute intensité de DPI y sont définis soit comme des secteurs dans lesquels sont enregistrés d'avantage de DPI par employé que dans d'autres secteurs, soit comme des acteurs dont le recours aux DPI est une caractéristique intrinsèque de l'activité. L'intensité des DPI est mesurée à l'échelle de l'UE.